L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 28 MAI 1893.

PETITES ANNONCES

2 cts 5 shellings par jour à gagner en faisant un travail manuel de 3 heures chez soi. Ecrire Joly, 17 Qual Bourbon, Paris, France. 14mai—5f Dim.

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peints, vieux, vasces, porcelaines, cristaux, objets en bronze et bibelots d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

R. ARDUVINS—Remède pour le mal de dents : guérison certaine et permanente. Dépôt, 28 rue Crueilhes. 18 mai—1m

A LOUER.

A LOUER—Emplacement pour boucher, rue Mandeville et Chartres, 3me district. S'adresser 454 rue de Chartres. 24 mai—3f

DEMANDES.

EMPLOYÉ de Bureau, parlant et écrivant l'anglais et le français. Situation permanente. Adresse P. Q., Bel 141, City. 28 mai—1f.

MME GODIN-M. demande des ouvrières pour robes. 44 Bourbon. 26 mai—1f

ON demande un jeune homme de 15 à 18 ans, au No 116 rue Bourbon. 21 mai—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

E. N. Cook & Co., of Buffalo, N. Y., vs E. W. Ford.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 23,628—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Parlé Chitdress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'apocignare des rues Lafayette et Magazine, à l'entrepôt Lafayette, le MARDI 30 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

1 arrière de bavette ; 1 miroir, 3 tremplains ; 1 rince verre, 1 comptoir ; 1 "hold all," un piédestal en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

WM. H. MASON, Constable.

20 mai—20 25 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George C. Duerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,180—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles E. Fenner, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25mai—25 28—juin 3 juin.

Succession de George E. Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36,380, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles E. Fenner, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25mai—25 28 3

Succession de Nicolas Dubon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,139—Division C. —Attendu que J. W. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtif dans la succession de feu Nicolas Dubon, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 mai—24 28—juin 3

Succession de Mlle Mary A. Maloney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,9—Division D—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu Mlle Mary A. Maloney, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23 mai—23 27 juin 1

Succession de Mary Wilhelmina Fischale, femme décédée de Christian Clemente.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,131—Division B.— Attendu que Christian Clemente a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Wilhelmina Fischale, femme décédée de Christian Clemente, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

FRANK ZENGEL, avocat, 23 mai—23 27—juin 1

Succession de Roman Hoch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,228—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Roman Hoch, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mai—18 23 27

Succession de Mme Ann Weinheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,148—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Roman Hoch, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mai—19 23 28

Succession de Nicolas Dubon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,139—Division C. —Attendu que J. W. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtif dans la succession de feu Nicolas Dubon, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 mai—24 28—juin 3

Succession de Mlle Mary A. Maloney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,9—Division D—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu Mlle Mary A. Maloney, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23 mai—23 27 juin 1

Succession de Mary Wilhelmina Fischale, femme décédée de Christian Clemente.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,131—Division B.— Attendu que Christian Clemente a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Wilhelmina Fischale, femme décédée de Christian Clemente, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

FRANK ZENGEL, avocat, 23 mai—23 27—juin 1

Succession de Roman Hoch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,228—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Roman Hoch, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mai—19 23 28

Succession de Stephen White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,330—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph P. Blair, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mai—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,945—Division D—A. H. Victor vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession dont la partie de A. Henry Victor soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion des dite créancier a lieu à Champ-Elysées, conformément à la loi, ordonnant Théodore Lemée, notaire public en cette ville, commençant le 7 juin 1893, à 11 heures A. M. que W. D. Dufour, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents à dans cette affaire, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour que toutes procédures contre la personne et les biens du dit A. Henry Victor soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1893.

Signé : R. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Greffier.

Deputé Greffier.

4—mai 8 en 7jain

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,111—Division D—Thomas Mangan vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Thomas Mangan soit est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue par devant James J. Wolff, notaire public, à son Bureau, No 135 rue Gravier de cette ville, le JEUDI, 22me jour de juin 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq. avocat, soit choisi pour représenter ces créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1893.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Deputé-Greffier.

19 mai—3f en 23 juin

Succession de Antoine Villars.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,104.—Division C.—Attendu que Joséphine Villars, veuve de Antoine Villars, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Villars, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

18 mai—18 23 27

Succession de Mme Berthe Diefenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,028—Division E—Attendu que W. O. Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Berthe Diefenthal, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 mai—24 28—juin 3

L'ABEILLE
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
—ET—
contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE,

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

R'unissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

Bureaux et Ateliers,

TÉL.....CHARTRES.....79

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Contents de la Laiterie et de l'Ecurie de Mme Charles Auer.

JEUDI, au coin St-Bernard et Miro, comprenant : 12 vaches laitières, 1 taureau, 3 chevaux, à charrette de laitier, 1 charrette à pression ; au-si : bidons, harnais, moules et tous les ustensiles qui se trouvent dans une laiterie de première classe.

JEUDI, 1er juin 1893 : A 11 heures A. M. Au coin des rues St Bernard et Miro

Conditions.—Au-dessous de $50 comptant ; au-dessus de $50 et au-dessous de $100, trois mois de crédit ; au-dessus de $200 six mois de crédit, représenté par des billets endossés à la satisfaction du vendeur. La clientèle sera désignée au plus haut enchérisseur.

STEPHEN J. DERBES, Ensenteur.

28 mai—6f Bureau No 36 rue Royale

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de commerce et résidence,

No 64 rue Chartres, entre Bienville et Conti.

Elégante bâtisse en briques à trois étages, le bas étant occupé par O. Goria, tailleur à la mode, et le haut comme résidence.

SUCCESSION DE WILLIAM SCHWERM.

No 35,828.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Common, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1893, et signé le 12 mai 1893, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé et dans la Première District de cette ville, dans l'île bornée par l'avenue Champs Elysées, les rues des François, Villeré et Bourgogne, le dit lot de terre commençant à une distance de 27 pieds à pouces de l'encoignure de la rue Villeré et mesurant 41 pieds de front sur l'Avenue des Champs-Elysées sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence élevée avec attic, ayant corridor au centre, salons avec arches, deux chambres à coucher, un cabinet de toilette, chambre à manger en rez-de-chaussée dans l'attic deux grandes chambres, cabinets, gaz, etc. ; une bâtisse à un étage contiguë à la bâtisse principale avec deux chambres, office, lieux d'aisance, cour briquetée, dépendances, etc ; comme par le numéro municipal 228 avenue des Champs Elysées.

Termes et Conditions.—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le balance, à 1 et 2 ans de crédit, par billets d'hoirie divisés en coupons et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété qui demeurera comme sûreté par l'incéd de et les fonds provenant de la vente ; le vendeur et ses ayant droit seront détenteurs des dits billets ; le tout, plus ou moins, au pied linéaire.

Les améliorations consistent de l'élégante bâtisse en briques à trois étages avec veranda en fer ouvragé, le rez-de-chaussée occupé par O. Goria, tailleur à la mode, le haut comme résidence ayant huit chambres, chambre à bain dans les mêmes district et cours de face à la rue de Chartres sur une profondeur de cinquante-quatre pieds, entre lignes parallèles,